

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 21 janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 21 janvier à 17 H 30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 16 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Alexandra BUTEL, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice :	13
Nombre de membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	13

Nombre de voix pour :	11
Nombre de voix contre :	
Nombre d'abstentions :	02

**Présents :** Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE, Alain LAURENS, Alain MANIVEL, Stéphane PATRAS, Jean-Marie PRAYER, Jacqueline PUGET, Marie-Paule ROGOU, Jean-Louis SERRES  
**Excusés/pouvoirs :** Cécile LAPEYRE (pouvoir donné à MP. ROGOU), Frédérique PRAL (pouvoir donné à S. PATRAS), Jérémy SARRAZIN (pouvoir donné à J. LAPEYRE)

**Secrétaire de séance :** Alain MANIVEL

**Objet : Désignation des représentants – Association des communes pastorales de la région Provence Alpes Côte d'Azur**

**Considérant** les démissions survenues au sein du conseil municipal,  
**Considérant** les élections complémentaires du 08 janvier 2023,  
**Considérant** l'élection de Mme le Maire le 14 janvier 2023 suite à la démission de Mme le Maire le 08/11/2022,

Le 4 juin 2016 a été créé à l'initiative de maires des départements des Alpes de Haute-Provence et des Alpes Maritimes l'Association des Communes Pastorales de la Région Provence Alpes Côte d'Azur

Considérant l'objet de cette association qui est notamment de maintenir, améliorer, développer et promouvoir les activités pastorales, d'apporter son aide à tous ceux qui contribuent au maintien et au développement de ces activités, de préserver et valoriser les ressources patrimoniales des communes adhérentes procurées par les activités pastorales, de procéder à toute étude permettant d'améliorer la connaissance des activités pastorales en vue de leur amélioration, d'émettre tous vœux, informer le public, et entreprendre toutes démarches utiles auprès des pouvoirs publics et autorités compétentes sur les questions économiques, financières ou administratives, règlementaires ou législatives pouvant intéresser les activités pastorales, d'adhérer à tous organismes contribuant à la satisfaction de l'objet de l'association, d'intervenir devant toutes juridictions soit comme partie principale soit comme partie intervenante, la commune a décidé d'adhérer par délibération du 7 juillet 2016 n°2016-086 à l'association des communes pastorales de la région PACA. Un représentant pour siéger au conseil d'administration peut être nommé.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **DESIGNE** Stéphane PATRAS (titulaire) et Jean-Louis SERRES (suppléant) comme représentants de la commune du Dévoluy au sein du conseil d'administration de l'Association des communes pastorales de la Région Provence Alpes Côte d'Azur

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Alexandra BUTEL



Transmis et reçu en Préfecture le : 30-01-2023  
Publié le : 30-01-2023  
Affiché le : 30-01-2023